



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 75886

Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, de lui faire connaître pour les années 2008 et 2009 les renseignements suivants concernant le fonctionnement de son cabinet : montant des frais de représentation, en distinguant les frais de restauration ; nombre et coût des frais de déplacements aériens en métropole, outre-mer et à l'étranger, en distinguant les règlements à l'ETEC et les locations d'avions privés.

Texte de la réponse

Le montant annuel des frais de représentation octroyé par le cabinet du Premier ministre au ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, s'élève à 400 000 euros. Sur cette enveloppe de 400 000 euros, en 2008, seuls 274 696 euros ont été dépensés en frais d'intendance et de restauration et 291 949 euros en 2009. Le ministre d'État et son cabinet ont effectué 93 déplacements en 2008, 93 déplacements en 2009, dont les coûts réglés ces années-là sont détaillés ci-dessous :

	2008			2009		
	Métropole	DOM-TOM	Etranger	Métropole	DOM-TOM	Etranger
Vols commerciaux	46 162	51 316	482 902	19 375	2 412	845 379
ETEC	8 651	0	268 254	4 700	0	362 562
Avions privés	0	0	0	0	0	76 486
Nombre de déplacements	30	2	61	21	1	76

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75886

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 novembre 2010

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3818

Réponse publiée le : 7 décembre 2010, page 13335